

Point de repère

Cotizen, le service de gestion des ordres de paiement en ligne

Mars 2017

• RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc **et** arrco

Accompagnement du Changement et de la Transformation

Sommaire

- Contexte et objectifs.....3
- Les principes clés du service.....4
- Le service Cotizen retraite complémentaire.....6

Contexte et objectifs

Le service de gestion des ordres de paiement en ligne est un service central de paiement offrant :

- aux entreprises clientes ou adhérentes d'un ou plusieurs organismes créanciers*, membres de l'Agirc-Arrco, du CTIP, de la FFA et de la FNMF**, la possibilité de payer en ligne différents types de créances (cotisations, majorations, pénalités...) pour les activités retraite complémentaire, retraite supplémentaire, santé et prévoyance.
- aux organismes complémentaires une gestion et un rapprochement créances/ordres de paiements facilités.

Ce service vise principalement à simplifier le paiement pour les entreprises redevables, à maîtriser les coûts de gestion en développant la dématérialisation des paiements, à gagner en productivité et à véhiculer une image moderne et digitale.




* *Organisme créancier : Organisme complémentaire et délégataires de gestion*

** *CTIP : Centre Technique des Institutions de Prévoyance*

FFA : Fédération Française de l'Assurance

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

Les principes clés du service

 Suite à un appel d'offre européen, Cotizen est développé, exploité et hébergé par Worldline



I. Le périmètre global du service

Cotizen s'adresse aux entreprises ou tiers payeurs qui possèdent un compte bancaire en France.

Différents types de paiement sont proposés aux payeurs : la carte bancaire, le télé-règlement (prélèvement SEPA), le virement et le chèque. Seul le paiement par carte bancaire est effectif et immédiat, les autres moyens de paiement sont des intentions de paiement déclarées qui doivent être réalisées ultérieurement par l'organisme créancier ou le payeur.

Le payeur peut régler totalement ou partiellement des créances amorcées sur Cotizen, dont le montant est prédéterminé, ou des créances non affichées sur Cotizen, dont le montant est libre.

Chaque organisme créancier peut paramétrer le service qu'il souhaite offrir, notamment en terme de moyen de paiement.

II. La connexion

La connexion au site de paiement en ligne est possible à partir de l'adresse internet du site www.cotizen.fr, de l'espace sécurisé des groupes, et prochainement de Net-entreprises. L'identification du payeur est unique pour l'ensemble des organismes créanciers.

Description du service au démarrage

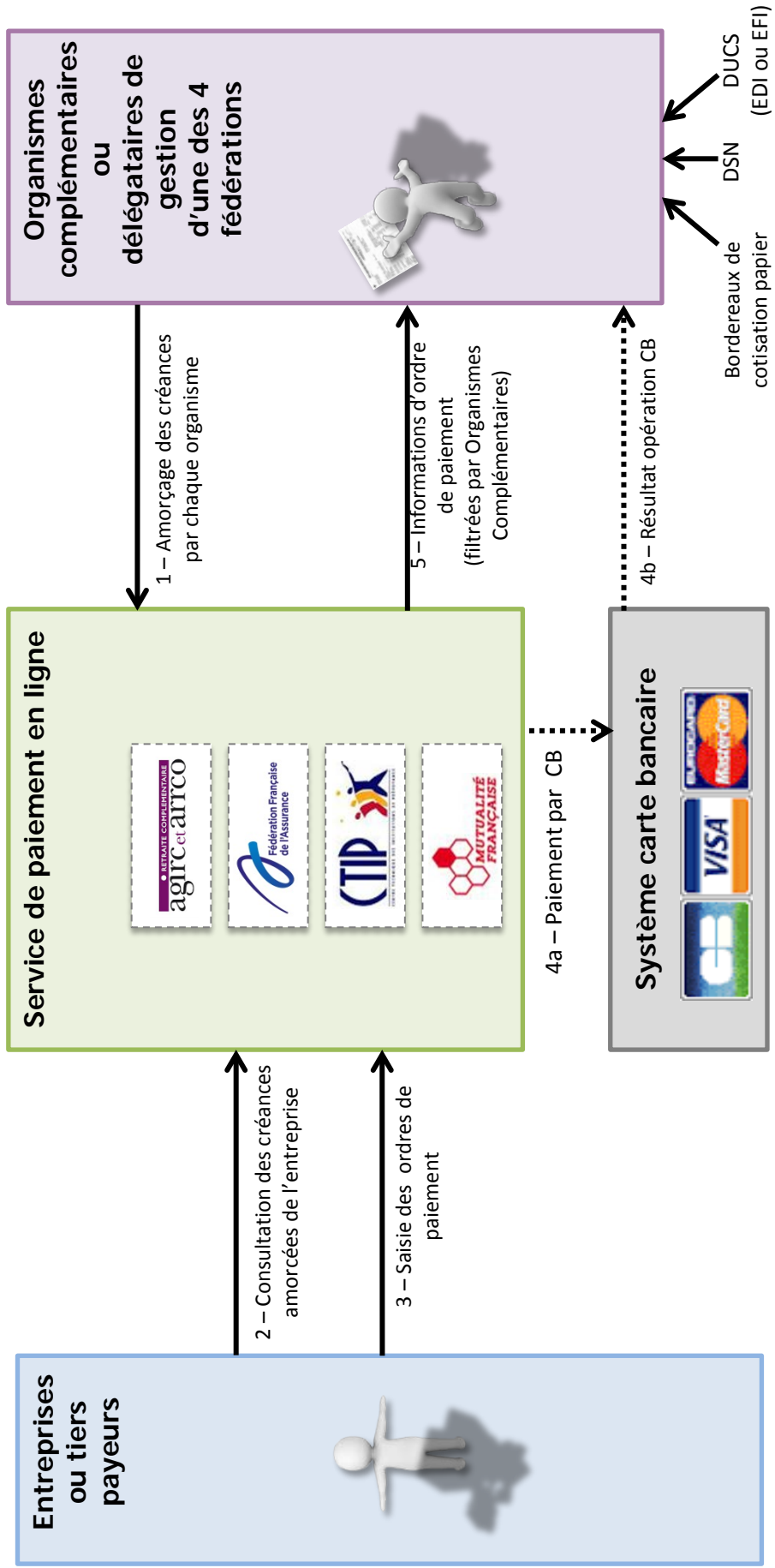



Tableau de bord des cotisations : Cotisations appelées et paiement libre



Le Paiement de vos Cotisations Sociales Complémentaires

Aide FAQ A propos

SPHUIT SPHUIT

MES COTISATIONS SOLDEES

HISTORIQUE DE MES OPERATIONS

GÉRER MON COMPTE

PAYER MES COTISATIONS

Mes cotisations / Mes cotisations appelées

TABLEAU DE BORD DE MES COTISATIONS

380093906 - TEAM INTERIM

PAYER UNE COTISATION APPELEE 1 EFFECTUER UN PAIEMENT LIBRE


Filters

Afficher 10 éléments

Cotisation	Etab	Organisme	Période	Date limite	Montant d0 Initial	Reste à payer
MED2017031001 Mise en demeure-00000390033-006-00001780	00101	AG2R (REUNICA) Retraite	2016	09/04/2017	13 426.19 €	13 426.19 €

Affichage de l'élément 1 à 1 sur 1 élément

Précédent 1 Suivant



Le Paiement de vos Cotisations Sociales Complémentaires

Aide FAQ A propos

SPHUIT SPHUIT

MES COTISATIONS SOLDEES

HISTORIQUE DE MES OPERATIONS

GÉRER MON COMPTE

PAYER MES COTISATIONS

Mes cotisations / Mes cotisations non affichées

TABLEAU DE BORD DE MES COTISATIONS

380093906 - TEAM INTERIM

PAYER UNE COTISATION APPELEE 1 EFFECTUER UN PAIEMENT LIBRE

Vous pouvez payer vos cotisations non affichées ou effectuer un paiement libre pour un contrat de retraite supplémentaire.

INFORMATIONS COTISATION

Identifiant entreprise	380093906 - TEAM INTERIM
Organisme créancier	AG2R (REUNICA) Retraite
Établissement	00051
Année	2017
Période	Mars
Référence	cotisationsma

Paiement: 15487,02 € Moyen de paiement: Carte bancaire Valider

Historique de mes opérations

Cotizen Le Paiement de vos Cotisations Sociales Complémentaires

Aide FAQ A propos

SPHUIT SPHUIT

GÉRER MON COMPTE

PAVER MES COTISATIONS HISTORIQUE DE MES OPÉRATIONS

Mes opérations

Tableau de bord de mes opérations de paiement

Filtres Entreprise : 380093906

Afficher 10 éléments

Référence	Date	Organisme	Entreprise	Nom de l'entreprise	Moyen de paiement	Montant du paiement
OP 856	03/03/2017	AG2R (REUNICA) Retraite	380093906	TEAM INTERIM	Carte bancaire	654.00 €
PL 855	03/03/2017	AG2R (REUNICA) Retraite	380093906	TEAM INTERIM	Carte bancaire	15 487.02 €
OP 788	23/02/2017	AG2R (REUNICA) Retraite	380093906	TEAM INTERIM	Carte bancaire	1.00 €
OP 787	23/02/2017	AG2R (REUNICA) Retraite	380093906	TEAM INTERIM	Carte bancaire	0.19 €

Affichage des éléments 1 à 4 sur 4 éléments

Précédent 1 Suivant

Le service Cotizen retraite complémentaire



I. Les objectifs de l'Agirc Arrco

Avec le service de paiement en ligne, la retraite complémentaire propose aux entreprises et tiers payeurs dissociant leur paiement de leur déclaration DSN (bien que le paiement via le bloc versement de la DSN soit préconisé) une solution alternative.

La retraite complémentaire cible également à travers ce service les entreprises débitrices ayant reçu un courrier de recouvrement (AMER, MED ou avis d'IP*). Les courriers de recouvrement feront d'ailleurs mention du service.

Enfin, l'Agirc Arrco a pour objectif de convertir dès la première année 30% des paiements par chèque en paiements par carte bancaire ou prélèvement SEPA, seuls moyens de paiement proposés par la retraite complémentaire sur le service, soit environ 525 000 ordres de paiement.

II. Le service pour l'entreprise

Après avoir créé son compte, l'entreprise peut consulter ses cotisations de retraite complémentaire à payer, ainsi que l'historique de ses opérations sur Cotizen et gérer son compte utilisateur (profil, utilisateurs, comptes bancaires...). En revanche, les cotisations retraite complémentaire soldées ne sont pas envoyées vers le service.

Pour accompagner l'entreprise dans ses démarches et sa navigation, un didacticiel, des info-bulles et une FAQ sont disponibles.

* *Avis de mise en recouvrement, mise en demeure et avis d'inscription de privilège*

A partir d'un tableau de bord, les créances sont affichées ligne par ligne à la maille SIRET/GPS. Le service ne permet pas le regroupement des cotisations retraite complémentaire pour le paiement. Le paiement des créances, uniquement par carte bancaire ou prélèvement SEPA, peut être total ou partiel.

Dans le cadre d'une créance amorcée, le payeur sélectionne la cotisation appelée qu'il souhaite payer et le moyen de paiement utilisé. Les créances appelées sont celles issues des documents de recouvrement. Elles sont accessibles dans l'onglet «Payer une cotisation appelée». Les créances amorcées restent affichées un temps déterminé sur le service (1 mois pour l'AMER mensuelle, la MED et l'avis d'IP, 3 mois pour l'AMER trimestrielle), que le payeur ait régularisé ou non sa créance.

Sans créance amorcée (valable pour les cotisations en cours non appelées), le payeur doit saisir, dans l'onglet «Effectuer un paiement libre», pour un SIRET donné, le montant du paiement qu'il souhaite effectuer, indiquer l'organisme créancier ainsi que l'exercice et la période auxquels se rapporte le paiement.



Seuls les SIRET recensés par l'INSEE entrent dans le périmètre du service Agirc Arrco. Les pseudo-SIRET sont par conséquent hors périmètre.

III. Le service pour la gestion

Le service est également accessible aux gestionnaires des groupes de protection sociale afin de pouvoir consulter les créances amorcées et suivre les ordres de paiement effectués pour son groupe. A cette occasion, une formation «Cotizen, service de paiement en ligne» a été créée.

IV. L'assistance aux utilisateurs

Le premier niveau d'assistance aux utilisateurs est assuré par worldline. Il concerne toutes les questions d'ordre technique (inscription, connexion, mot de passe...). Les questions métier relatives aux créances sont prises en charge par les groupes de protection sociale.



Un nouveau service de paiement en ligne

Dès avril 2017, réglez vos cotisations de retraite complémentaire par carte bancaire.*
Rendez-vous sur www.cotizen.fr

Sécurisé

Pour utiliser ce service, vous devez créer un compte sur cotizen.fr. Grâce au système SIPS** vous avez la garantie d'un paiement en ligne sécurisé.

Simple

Une fois connecté, vous pourrez suivre ligne par ligne les cotisations appelées, sélectionner celle que vous souhaitez régler, choisir le moyen de paiement qui vous convient et valider votre paiement.

Pratique

Avec Cotizen, vous pourrez gérer votre profil, créer des utilisateurs, consulter votre tableau de bord et suivre l'historique de vos paiements. Pratique, vous pourrez y accéder depuis votre tablette ou Smartphone.

* Le prélèvement SEPA inter-entreprises est également accepté sur Cotizen

** SIPS (Secure Internet Payment Services) est un service de paiement sécurisé et à distance de la société Worldline

